

Les +...

Une aide pour bénéficier de vos droits

- Déclaration du médecin traitant.
- Accès à une mutuelle (CMU, aide complémentaire santé).
- Rencontre avec un travailleur social.

Le Centre d'examens de santé peut vous aider dans ces démarches et vous donner des coordonnées.

Des conseils en éducation pour la santé

A chaque étape de l'examen de santé, médecins et infirmières vous donneront des conseils personnalisés. Des séances collectives concernant l'alimentation, le tabac, l'alcool, les drogues, l'activité physique et l'hygiène bucco-dentaire peuvent aussi vous être proposées.

Un accès au dépistage et au diagnostic précoce

Le Centre d'examens de santé offre la possibilité de réaliser un frottis pour les femmes, de faire un test d'hépatite C et de VIH en fonction de votre suivi médical. Il vous oriente, selon votre âge, vers les dépistages organisés des cancers (sein, colorectal...) dans votre région.

Et après l'examen ?

L'ensemble des **résultats de l'examen de santé¹** vous est adressé par le **médecin du Centre**. Avec votre accord, une copie est envoyée à votre médecin traitant et votre médecin du travail.

Votre médecin traitant prend ensuite le relais.

Le Centre d'examens de santé peut aussi vous **orienter vers des structures médicales, sociales ou associatives les plus proches.**

1. Les informations personnelles fournies sont confidentielles. Vous avez le droit d'y accéder, d'en prendre copie et de les rectifier (loi du 4 mars 2002 modifiée dite Kouchner, loi du 6 janvier 1978 modifiée dite CNIL).

Invitation

Votre médecin du travail vous propose un bilan de prévention



Pourquoi ?

Vous venez de passer votre visite médicale du travail. Cette consultation permet, entre autres, de repérer les risques professionnels auxquels vous êtes exposé(e).

En complément, votre médecin du travail vous propose de passer **un bilan de prévention** dans un Centre d'examen de santé de l'Assurance maladie.

C'est l'occasion pour vous de **faire le point sur l'ensemble de votre santé** avec un médecin en **dehors de l'urgence**.

Rapide et centralisé en un **même lieu**, ce bilan est **pris en charge à 100%** par l'Assurance maladie, sans avance de frais.

L'examen de santé en quelques étapes

L'examen de santé vous permet de bénéficier d'un **bilan personnalisé**. Les tests sont adaptés à votre âge, votre sexe, aux facteurs de risques liés à votre mode de vie, à votre histoire médicale, à votre suivi médical habituel...
A titre d'exemple, vous pourrez bénéficier en fonction du Centre d'examen de santé des étapes décrites dans le schéma ci-dessous :

L'accueil

Le personnel d'accueil s'entretient avec vous sur votre mode de vie, vos traitements en cours, vos antécédents personnels et familiaux...



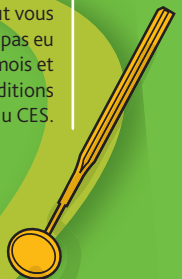
L'examen biologique

Une prise de sang et une analyse d'urine permettent de repérer d'éventuelles maladies (diabète, cholestérol, troubles hépatiques ou rénaux...).



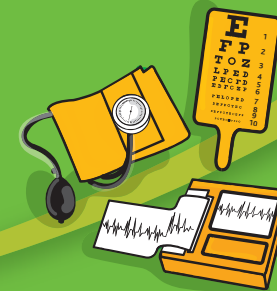
L'examen dentaire

Un examen dentaire peut vous être proposé si vous n'avez pas eu de visite depuis plus de 6 mois et en fonction des conditions matérielles et humaines du CES.



L'examen para-médical

Une infirmière prend vos mesures (taille, poids), prend votre tension artérielle, pratique des examens de la vue et de l'audition, et si nécessaire évalue votre souffle, réalise un électro-cardiogramme...



L'entretien avec le médecin

Un médecin vous examine et vous explique les résultats du bilan.

Profitez de ce temps d'échanges privilégié avec un médecin.



Votre médecin traitant prend ensuite le relais